



Mairie de  
**BUSSY SAINT-MARTIN**  
SEINE-ET-MARNE

**MARNEetGONDOIRE**  
communauté d'agglomération

**COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal du vendredi 6 avril 2018**

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 10      Votants : 12

Date de convocation : 27 mars 2018

Date de séance : 6 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le six avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de BUSSY-SAINT-MARTIN (77600), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. Patrick GUICHARD, Maire.

Le quorum est atteint.

**Présents** : M. GUICHARD Patrick, M. GALPIN Alain, M. RIET Jean-Yves, M. BISSON Nicolas, M. SERRANT Jean-Michel, Mme AMALOU Isabelle, Mme POUTEAU Dominique, M. GUICHARD Frederick, M. TOUQUOY Vincent, Mme CHABROUX Sylviane.

**Absentes Excusées ayant donné pouvoir** : Mme LE CHEVALIER Léone à M. GALPIN Alain, Mme DELPORTE Martine à M. BISSON Nicolas.

**Absent Excusé** : M. CARDOSO Christophe

Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du Conseil municipal, à 20H30.

**Secrétaire de séance proposée par Monsieur le Maire et adoptée à l'unanimité des présents et représentés** : Mme CHABROUX Sylviane

***Approbation du compte-rendu de la précédente réunion***

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité des votants le compte-rendu de la séance en date du 2 mars 2018.

***1°) Vote du compte de gestion 2017***

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2017 dressé par Mme VERDIER, Comptable de la Commune.

Les écritures et le résultat sont identiques à ceux du Compte Administratif 2017.

## FONCTIONNEMENT

Dépenses	785 748.87 €
Recettes	955 890.02 €
Résultat reporté	375 742.62 €
<b>Résultat de Clôture</b>	<b>545 883.77 € Excédent</b>

## INVESTISSEMENT

Dépenses	269 081.90 €
Recettes	653 309.14 €
Résultat reporté	144 004.92 € Déficit
<b>Résultat de Clôture</b>	<b>240 222.32 € Excédent</b>

Le Conseil municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2017.

### *2°) Vote du compte administratif 2017*

Monsieur le Maire remet la présidence à Monsieur GALPIN, 1<sup>er</sup> adjoint et sort de la salle. Monsieur GALPIN présente le Compte Administratif 2017 dressé par Monsieur le Maire.

Les écritures et le résultat sont identiques à ceux du Compte de Gestion 2017.

## FONCTIONNEMENT

Dépenses	785 748.87 €
Recettes	955 890.02 €
Résultat reporté	375 742.62 €
<b>Résultat de Clôture</b>	<b>545 883.77 € Excédent</b>

## INVESTISSEMENT

Dépenses	269 081.90 €
Recettes	653 309.14 €
Résultat reporté	144 004.92 € Déficit
<b>Résultat de Clôture</b>	<b>240 222.32 € Excédent</b>

Le Conseil municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE** le Compte Administratif 2017.

### *3°) Affectation des résultats*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions des instructions budgétaires et comptables et notamment l'obligation d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement à la couverture du déficit de la section d'investissement.

Après avoir constaté le résultat de clôture de la section de fonctionnement :

**545 883.77 € Excédent**

Après avoir constaté que le résultat de clôture de la section d'investissement s'élevait à

**240 222.32 € Excédent**

Après avoir constaté que les restes à réaliser de la Section d'Investissement 2017 s'élèvent en dépenses à

**17 020.00 €**

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**DECIDE** d'affecter le résultat 2017 ainsi qu'il suit :

De reporter au Compte 002 RF **545 883.77 €**

De reporter au Compte 001 RI **240 222.32 €**

#### **4°) Vote des taux d'imposition**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le vote des taux des taxes directes locales relève de la compétence de l'assemblée délibérante et doit intervenir avant le 15 avril 2018.

Il propose de ne pas modifier le taux des trois taxes (TH, TFB, TFNB) pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**DECIDE** de fixer les taux d'imposition, sans augmentation par rapport à l'exercice précédent, comme suit :

<b>Taxes</b>	<b>Taux 2017</b>	<b>Taux 2018</b>
Taxe d'habitation	5,95%	5,95%
Taxe foncière sur le bâti	12,32%	12,32%
Taxe foncière sur le non bâti	31,42%	31,42%

#### **5°) Vote du budget primitif 2018**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'exercice 2018 et propose de le voter par chapitres. Le budget 2018 s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

## **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	<b>1 160 411.09 €</b>
Recettes	<b>1 160 411.09 €</b>

## **INVESTISSEMENT**

Dépenses	<b>694 183.41 €</b>
Recettes	<b>694 183.41 €</b>

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE** le Budget Primitif 2018.

### ***6°) Demande de subvention auprès du Département au titre du Fonds d'Équipement Rural (FER) pour l'aménagement du haut de la rue de la montagne.***

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural a pour objet l'aménagement de la partie haute de la rue de la montagne dans la continuité des travaux de la place de l'église avec la pose de bordures en grés ancien, la création d'une allée piétonne et d'un accès à l'église pour les personnes à mobilité réduite pour un montant de travaux estimé à **99 886,11 € H.T.**

Le Conseil municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE** le programme de travaux présenté par l'entreprise Jean Lefebvre,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du département dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural (FER) de 50 % du montant HT des travaux dans la limite d'un montant subventionnable plafonné à 100 000 euros HT,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

**S'ENGAGE** sur le programme définitif et l'estimation de cette opération, à réaliser l'opération dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention, à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques.

**IMPUTE** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget primitif 2018.

### ***7°) Demande de subvention au Département au titre des amendes de police pour la réfection des trottoirs de la rue des sources***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le conseil départemental répartit annuellement le produit des amendes de police de l'année précédente, en faveur des

communes de moins de 10 000 habitants qui ont à faire face à des travaux d'amélioration de la sécurité routière.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les travaux de réfection des trottoirs de la rue des sources.

Le Conseil municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police 2018 pour l'opération susvisée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### **8°) *Participation financière à la carte Imagine R***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la possibilité, qu'au titre de l'année scolaire 2018/2019, la ville renouvelle sa participation financière à l'abonnement annuel de la carte Imagine R pour les collégiens, les lycéens et les étudiants résidant sur la commune de Bussy-Saint-Martin, par la signature d'un contrat Imagine R Tiers Payant Scolaire 2018/2019 et d'un contrat Imagine R Etudiant 2018/2019.

**Considérant** que le Conseil Départemental subventionne cette carte uniquement pour les collégiens et que la totalité du montant restant dû est à la charge de la famille,

**Considérant** la volonté de la ville d'aider les jeunes scolarisés en finançant partiellement leur titre de transport Imagine R,

Le Conseil municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**DECIDE** de participer à hauteur de 50% sur le restant dû par les familles pour les collégiens et les lycéens,

**DECIDE** de participer à hauteur de 50% sur le restant dû par les familles pour les étudiants boursiers âgés de moins de 26 ans au 1<sup>er</sup> septembre 2018,

**DIT** que cette aide financière est attribuée aux familles domiciliées à Bussy-Saint-Martin,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdits contrats, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

**IMPUTE** les dépenses correspondantes au budget communal.

#### **9°) *Convention UNA'DOM : aide et soins infirmiers aux domiciles***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le courrier de l'Association UNA'DOM (aide et soins infirmiers au domicile) en date du 26 décembre 2017 et concernant la participation des communes au financement du maintien à domicile des personnes âgées,

**Considérant** la proposition de l'Association dont la contribution s'élève à 5.43 € de l'heure et de maintenir la contribution complémentaire à 0,50 € par habitant pour 2018 ;

Le Conseil municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**ACCEPTE** les propositions décrites dans la convention entre UNA'DOM et la commune,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention.

### ***10°) Questions et informations diverses***

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des remerciements qui lui ont été adressés pour le goûter des anciens et pour les travaux de reprise de la chaussée dans la rue du Moulin.

Il explique qu'il s'est entretenu avec le nouveau commissaire de Police de Lagny-sur-Marne, Monsieur SOISTIER, à qui il a demandé de faire des contrôles radar dans la rue du Parc et de verbaliser le non-respect du stop dans la rue des sources et dans la rue de l'étang et les stationnements abusifs sur la commune.

Frederick Guichard s'interroge sur l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Monsieur le Maire répond qu'elle est due au lissage du taux de la TEOM (2014 : 3,42%, 2015 : 4,08%, 2016 : 4,74%, 2017 : 5,40%, 2018 : 6,06% et 2019 : 6,72%) suite à la prise de compétence de la collecte et du traitement des ordures ménagères par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire (CAMG) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Monsieur le Maire informe le conseil, que dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commission PLU travaille actuellement sur le règlement.

Monsieur le Maire rappelle les dates des événements à venir sur la commune :

- le Festival PrinTemps de Parole : du 22 au 27 mai 2018, avec notamment des spectacles de rue dans Rentilly le week-end du 26 et 27 mai 2018,
- les Foulées de Bussy Marne-la-Vallée : 26 mai 2018,
- le Marathon de Marne et Gondoire : 10 juin 2018,
- la fête du village : 16 juin 2018,
- le vide-greniers : 23 septembre 2018.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.**

**Fait à Bussy-Saint-Martin, le 12 avril 2018**

**Le Maire,  
Patrick GUICHARD**

The image shows a blue ink signature of Patrick Guichard over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BUSSY SAINT MARTIN' at the top, 'R.F.' in the center, and '77 000 SEINE ET MARNE' at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a figure holding a staff and a banner.